



Royaume du Maroc

Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de  
l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

## Communiqué de presse

### Tenue des travaux de la 22<sup>ème</sup> session du conseil d'administration de l'Agence Urbaine de Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane

Sous le thème « 25 ans au service de l'amélioration de l'attractivité territoriale sous la conduite  
d'un urbanisme transparent et participatif »

Le 18 mars 2023, la Province de Kénitra a abrité les travaux de la 22<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration de l'Agence Urbaine de Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane, sous la présidence affective de Son Excellence Madame Fatima-Zahra Mansouri, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville et en présence de Messieurs les Gouverneurs des Provinces de Kenitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane, et des membres du Conseil d'administration.

Au début des travaux de cette session qui se tient sous le thème : « **25 ans au service de l'amélioration de l'attractivité territoriale sous la conduite d'un urbanisme transparent et participatif** », Madame la Ministre a souligné dans son discours d'ouverture, l'importance des réunions des conseils d'administration des Agences urbaines, qui offrent une opportunité d'évaluation et de débat autour des questions touchant un secteur vital et important, en notant que cette session se tient dans un contexte caractérisé par l'accélération de l'économie nationale impulsée par les grands défis à relever par notre pays à l'avenir et qui se caractérisent par le lancement de grands projets structurants à travers les différentes régions du pays sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste.

Cette conjoncture, ajoute madame la Ministre, fait du secteur de l'Urbanisme et de la construction la pièce angulaire des différents programmes et politiques sectoriels ; chose qui oriente la stratégie du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville à positionner les Agences Urbaines en tant qu'outils permettant d'accompagner les essors majeurs et importants que connaissent nos territoires et nos villes en permanence, et ce grâce aux expériences et à l'expertise cumulées par ces institutions dans le domaine de l'aménagement territorial et spatial.

Madame la Ministre a ajouté, au cours de son allocution introductive, que cette session coïncide avec la consolidation des acquis de la régionalisation avancée, la mise en œuvre de la nouvelle charte de l'investissement et intervient suite à la déclinaison des recommandations du Dialogue National sur l'Urbanisme et l'Habitat tenue sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie.

De même que madame la Ministre a souligné la particularité de cette 22<sup>ème</sup> session du conseil d'administration qui offre l'opportunité de s'arrêter sur un parcours de plus de 25 ans depuis la création de l'Agence Urbaine de Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane et riche d'expériences et de leçons

à capitaliser et d'enseignements sur le niveau des réalisations et des acquis durant les deux décennies glorieuses sous le Règne de Notre Auguste Souverain Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste et ce au côté des réformes notables consenties par le Ministère de tutelle à l'image du suivi de la mise en œuvre du chantier royal Daam Sakane, la réorganisation du ministère pour plus de performance administrative, d'accélération du processus de la digitalisation en urbanisme et la simplification de la procédure de l'autorisation de construire en milieu rural.

Dans son allocution, Mme la Ministre a expliqué que la nature transversale du secteur de l'urbanisme l'a rendu un champ où se croisent les initiatives publiques et privées, et un domaine traduisant les programmes économiques, sociaux et environnementaux, soucieux des exigences de durabilité et d'efficacité énergétique à la lumière des indicateurs de la croissance exponentielle de nos villes et nos agglomérations ; face à laquelle les acteurs territoriaux sont amenés à relever ses défis.

C'est ainsi que Madame la Ministre a rappelé les grands objectifs de la stratégie de son département axés sur:

- Le renforcement de l'offre territoriale dédiée à l'investissement par la couverture en documents d'urbanisme et la réduction des disparités territoriales ; ;
- La création de la mixité sociale par la diversification de l'offre en logements et l'amélioration de l'offre en équipements de proximité et en espaces verts ;
- L'aménagement spatial favorisant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- La consécration du principe de l'équité foncière ;
- La programmation des espaces verts, d'infrastructures, d'équipements et de services répondant aux besoins des citoyens ;
- L'encadrement et l'amélioration du cadre construit en milieu rural ;
- La consolidation de la gouvernance, la simplification et la digitalisation des procédures et des services.

Madame la Ministre a applaudi le rôle pionnier joué par l'Agence urbaine dans l'accompagnement des acteurs au niveau régional et local pour la réussite d'un développement équilibré qui tient compte des spécificités de son territoire d'intervention à prédominance rurale et qui se caractérise par ses riches ressources naturelles, ses vastes étendues de terres agricoles arables, ses ressources hydriques importantes, son patrimoine vert, ses sites d'importance écologique et son littoral non encore valorisé.

Partant de là, Mme la Ministre a souligné la nécessité que l'Agence Urbaine redouble d'efforts pour encadrer et accompagner le développement harmonieux des composantes de son ressort territorial et de créer les équilibres nécessaires entre elles et ce à travers des mécanismes plus souples et réinventés de développement durable du territoire.

Dans son intervention, Mme Nahid HAMTAMI, Directrice de l'Agence Urbaine de Kenitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane, a étalé le bilan des réalisations de plus de 25 ans qui s'inscrivent en droit chemin avec les stratégies du ministère de tutelle et en parfaite harmonie et synergie avec les acteurs du territoire en l'occurrence les autorités et les communes territoriales, les services déconcentrés et les professionnels du secteur l'urbanisme et de la construction et ce dans le but commun de répondre aux besoins et d'assurer le développement durable des provinces de Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane.

Pour le bilan 2023-2024, le plan d'action 2025 et le plan prévisionnel 2025-2027 de l'Agence Urbaine, Mme la directrice a fait état des données suivantes :

- En matière de planification urbaine, la couverture en documents d'urbanisme du ressort territorial avoisine 87% (100% au niveau de la province de Kénitra, 100% au niveau de la province de Sidi Kacem et 72% au niveau de la province de Sidi Slimane) ;
- A fin 2023, homologation de 4 plans d'aménagement (plan d'aménagement de la zone logistique Oulad Bourhama à la commune de Ameer Seflia, plan d'aménagement du centre de la commune de Zeggota, plan d'aménagement du centre de Haggiouate à la commune de Rmilat, plan d'aménagement du centre de la commune de Sefsaf - province de Sidi Kacem) ;
- À fin 2024, homologation de 3 plans d'aménagement (plan d'aménagement du centre de Khadra à la commune de Arabaoua, plan d'aménagement du centre de la commune de Sidi Boubker El Hajj, et plan d'aménagement du centre d'Oulad Bourahma à la commune de Ameer Seflia - province de Kenitra) ;
- Programmation, en 2023, d'une superficie avoisinant 2595 hectares dédiés à des activités économiques (industrielles, touristiques, de services, commerciales, ...) et 3269 hectares en 2024.
- En quête d'un urbanisme opérationnel et durable, accompagnant les objectifs du nouveau modèle de développement, notamment ceux visant à améliorer les conditions de vie des populations et réduire les disparités spatiales, 8 études de réhabilitation urbaine ont été homologuées jusqu'à la fin de 2023 sur une superficie de 309,7 hectares. Et 11 autres études ont été homologuées jusqu'à la fin de 2024, portant sur une superficie de 359,5 hectares.
- Contribution de l'Agence Urbaine à l'élaboration des programmes de développement régional pour la région Rabat-Salé-Kénitra ainsi que des programmes de développement provincial pour les provinces de Kenitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane, en plus des programmes d'action pour les communes de ces provinces ;
- Au niveau de la Gestion Urbaine : entre 2023 et 2024, un total de 13.354 demandes de permis de construire ont été traités (11.215 projets en milieu urbain et 2.139 projets en milieu rural). Le nombre de demandes traités en 2024 a augmenté de manière variable par rapport à 2023 ( +12,1 % dans la province de Kenitra, +9,7 % dans la province de Sidi Kacem et +20,8 % dans la province de Sidi Slimane). Le nombre de demandes ayant obtenu un avis favorable de l'Agence Urbaine a également augmenté de 9,7 % par rapport à 2023 ;
- En relation avec les mesures incitatives pour stimuler l'investissement et l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, en 2024, un total de 511 douars ont été délimités sur une superficie de 10.398 hectares. D'une autre part, 260 demandes de permis de régularisation ont été traitées, dont 35 % ont reçu un avis favorable. Par ailleurs, 236 demandes de permis ont été réexaminées, avec un taux d'acceptation de 45,3 % après réexamen ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Royal de soutien direct au logement, l'agence Urbaine a fourni des effort visant l'amélioration de l'offre de logement, via son intégration dans les études des documents d'urbanisme ainsi que le suivi des projets visant à diversifier et améliorer l'offre, en enregistrant pus de 16.000 demandes dans la région Rabat-Salé-Kénitra (6.413 demandes dans la province de Kenitra, 337 dans la province de Sidi Slimane et 454 dans la province de Sidi Kacem);
- 161 projets d'investissement ont été traités en 2023 et 162 projets en 2024, au niveau du ressort territorial de l'agence urbaine, et dans le cadre des attributions de la commission en

vertu de l'article 29 de la loi n° 18-47 relative à la réforme des centres régionaux d'investissement et à la création des commissions régionales unifiées pour l'investissement ;

- Concernant le choix des terrains et des équipements publiques, l'Agence a participé à 228 comités administratifs chargés de choix des terrains destinés à accueillir les équipements publics (province de Kenitra : 45 comités en 2023 et 70 en 2024, province de Sidi Kacem : 47 comités en 2023 et 27 en 2024, province de Sidi Slimane : 14 comités en 2023 et 25 en 2024) ;
- Dans le cadre des comités provinciaux de veille, l'Agence Urbaine a participé à 698 rondes de surveillance pendant les années 2023 et 2024, au cours desquelles 1.056 infractions en matière d'urbanisme ont été constatées. Cependant, le nombre de rondes de surveillance a diminué de 54 % en 2024 par rapport à 2023 ;
- En liaison avec l'encadrement technique et juridique des demandes d'achat ou location des terrains collectifs : En 2023, l'Agence Urbaine a traité 112 demandes (97 demandes dans la province de Kenitra, 14 demandes dans la province de Sidi Slimane et une demande dans la province de Sidi Kacem). En 2024, 228 demandes ont été reçues (212 demandes dans la province de Kenitra, 11 dans la province de Sidi Kacem et 5 dans la province de Sidi Slimane), soit une augmentation de 103 % par rapport à 2023 ;
- En matière de délivrance des notes de renseignement urbanistiques, en 2023, l'Agence Urbaine a remis 203 notes, dont 137 sous format papier et 66 sous format électronique (soit environ 32 % des mémoires délivrées). En 2024, 712 notes de renseignement urbanistiques ont été remises sous format entièrement électronique à partir de février ;
- En matière de traitement des requêtes, en 2023, 123 requêtes ont été traitées (91 requêtes dans la province de Kenitra, 21 dans la province de Sidi Kacem et 11 dans la province de Sidi Slimane). Et traitement de 187 demandes de consultation ont été traitées (77 en 2023 et 110 en 2024) ;
- En perspectives du renforcement de la gouvernance et de la numérisation des services, le 17 mai 2024, l'Agence Urbaine a réussi l'audit pour le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015, dans le cadre du cinquième renouvellement consécutif depuis l'obtention de cette certification en 2012 ;
- Dans le cadre de la Transformation numérique : en 2023, 3 documents d'urbanisme ont été mis en ligne sur la plateforme numérique de l'enquête publique. En 2024, 3 autres documents ont été ajoutés, portant le total à 15 documents d'urbanisme publiés depuis le lancement de la plateforme en juillet 2020 ;
- Publication de 65 documents d'urbanisme (5 SDAU, 55 PA et 5 Plans de développement) sur la plateforme nationale des documents d'urbanisme « taaamir.gov.ma » ;
- Au niveau de la communication interne et externe, l'Agence Urbaine a réalisé son plan d'action en la matière pour les années 2023 et 2024 ;
- Dans le cadre des efforts fournis visant le renforcement du relationnel avec les marocains résidants à l'étranger, en leur offrant les meilleures conditions pour le retour à leur patrie, l'Agence Urbaine a mis en œuvres plusieurs actions dédié à cet effet et a participé à la première campagne nationale dédié aux MRE lancée sous le slogan "L'urbanisme et l'habitat au service des Marocains du monde", en recevant la caravane de l'urbanisme et de l'habitat à Sidi Slimane le 23 août et à Kenitra les 25 et 26 août 2024 ;
- Au niveau du partenariat, cette session du conseil d'administration a été témoin de la signature de 2 conventions de partenariat, la première entre l'Agence Urbaine et l'Institut

National de Statistique et d'Economie Appliquée et la deuxième entre l'agence Urbaine et l'Ecole National des Sciences Appliquées de Kénitra;

Concernant le plan d'action prévisionnel au titre de l'année 2025, Mme la directrice a souligné lors de son intervention, que l'Agence prévoit de suivre l'élaboration et l'homologation de 48 documents d'urbanisme afin d'améliorer la couverture de son territoire avec des documents d'urbanisme homologués, visant à une couverture complète d'ici la fin de l'année 2025. De plus, 3 études pour un urbanisme durable et 5 études pour la réhabilitation et l'aménagement des quartiers sous-équipés seront réalisées.

Les travaux de la 22<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration de l'Agence Urbaine de Kénitra-Sidi Kacem-Sidi Slimane se sont conclus par l'approbation unanime des rapports moraux et financiers et des plans d'action futurs de l'Agence Urbaine, et par la lecture de la lettre d'allégeance à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie.